

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2024

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 17

Procurations : 02

Convocation : 18 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre avril à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Força Real, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

Présents : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. BERNARD Alain, Mme CAMPOY Marina, M. CLOTTE Gilles, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, M. LLENSE Gérard, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, M. TORRENT Xavier et Mme VILA ABARCA Alexandra.

Absent(s) : /

Procuration(s) : Mme PAJOT Christine donne procuration à M. LAFFORGUE Guy.
Mme SOLA Sylvie donne procuration à M. MARIN Philippe.

Mme BATAILLE Anne a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- APPROBATION PROCES VERBAL DU 15 FEVRIER 2024
- RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE
- BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL – COMPTE DE GESTION 2023
- BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2023
- BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL – AFFECTATION DU RESULTAT
- TAUX DES TAXES DIRECTES
- BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL – BUDGET PRIMITIF 2024
- SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2024
- BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT – COMPTE DE GESTION 2023
- BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2023
- BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT
- BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2024
- DELEGATIONS DU MAIRE – ADMISSION EN NON-VALEUR
- AFFAIRES DIVERSES

APPROBATION PROCES-VERBAL DU 15 FEVRIER 2024

Monsieur le Maire propose de voter l'approbation du procès-verbal de la séance du 15 février 2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le procès-verbal de la séance du 15 février 2024.

René LAVILLE : la demande de modification de Madame PAJOT Christine a été prise en compte : il a été demandé de supprimer une phrase qui a été prononcée en séance lors du débat sur les assurances retenues par la commune : « Un jour cette assurance sera en dépôt ».

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE

Par délibération du 29 septembre 2020, le conseil municipal a donné délégation au Maire pour prendre des décisions dans des domaines bien précis.

Aucune décision du Maire n'a été prise depuis le dernier conseil municipal du 2 novembre 2023.

Objet	Structure	Montant €	Date de décision
Espace Força Real Défibrillateur	AZ INCENDIE	1 619,40 € HT 1 943,28 € TTC	5 février 2024
Ancienne cave Sécurisation ouverture	LE SOLER ALU	2 523,00 € HT 3 027,60 € TTC	8 février 2024
Ancienne cave Rénovation intérieure	CYRIL BARROT	2 685,00 € HT 3 222,00 € TTC	9 février 2024
Centre adolescents Imprimante	LENS INFORMATIQUE	1 097,66 € HT 1 317,19 € TTC	9 février 2024
Centre adolescents Internet	LENS INFORMATIQUE	820,87 € HT 985,03 € TTC	9 février 2024
Document d'urbanisme Complément étude environnementale	ALTIFAUNE	12 000,00 € HT 14 400,00 € TTC	1 ^{er} mars 2024

INDEMNITES DES ELUS 2023

Monsieur le Maire présente le bilan des indemnités versées aux élus en 2023 :

Fonction	Indemnités en € bruts	Avantage en nature	Remboursement frais	TOTAL ANNUEL
	MONTANT BRUT ANNUEL			
Maire	19 467,42 €	0,00 €	0,00 €	19 467,42 €
1er Adjoint	5 840,22 €	0,00 €	0,00 €	5 840,22 €
2ème Adjoint	5 840,22 €	0,00 €	0,00 €	5 840,22 €
3ème Adjoint	5 840,22 €	0,00 €	0,00 €	5 840,22 €
4ème Adjoint	5 840,22 €	0,00 €	0,00 €	5 840,22 €
5ème Adjoint	5 840,22 €	0,00 €	0,00 €	5 840,22 €
Conseiller délégué	2 920,08 €	0,00 €	0,00 €	2 920,08 €
Conseiller délégué	2 920,08 €	0,00 €	0,00 €	2 920,08 €
Conseiller délégué	2 920,08 €	0,00 €	0,00 €	2 920,08 €
Conseiller délégué	2 920,08 €	0,00 €	0,00 €	2 920,08 €
Conseiller délégué	2 920,08 €	0,00 €	0,00 €	2 920,08 €
TOTAL ANNUEL 2023				63 268,92 €

BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL – COMPTE DE GESTION 2023

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur LAVILLE René,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ;
- Après s'être assuré que le Receveur a repris, dans ses écritures, le montant de tous les soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes, celui de tous les mandats de paiement, ordonnances et qu'il a procédé à toutes opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
 1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne différentes sections budgétaires et budgets annexés ;
 3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DECLARE A

15 voix POUR (M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, Mme CAMPOY Marina, M. CLOTTE Gilles, Mme GHYS Patricia, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie par procuration, M. TORRENT Xavier et Mme VILA ABARCA Alexandra)

00 voix CONTRE

04 Abstentions (M. BERNARD Alain, M. LAFFORGUE Guy, M. LLENSE Gérard, Mme PAJOT Christine par procuration)

L'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2023 de la commune qui se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réalisées	1 469 824,47 €
Recettes réalisées	1 765 619,21 €
Excédent Report N-1 Avec reports N-1	295 794,74 € 725 438,86 € 1 021 233,60 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées	411 641,74 €
Recettes réalisées	202 132,77 €
Déficit Report N-1 Avec reports N-1	- 209 508,97 € 162 983,41 € -46 525,56 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE AVEC REPORTS N-1	974 708,04 €

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle au moment du vote, le conseil municipal après en avoir délibéré à :

14 voix POUR (M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, Mme CAMPOY Marina, M. CLOTTES Gilles, Mme GHYS Patricia, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie par procuration, M. TORRENT Xavier et Mme VILA ABARCA Alexandra)

00 voix CONTRE

04 Abstentions (M. BERNARD Alain, M. LAFFORGUE Guy, M. LLENSE Gérard, Mme PAJOT Christine par procuration)

- **ADOpte** le compte administratif 2023 de la commune ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser tels que présentés ci-dessus.

BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL – AFFECTATION DU RESULTAT

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à :

15 voix POUR (M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, Mme CAMPOY Marina, M. CLOTTES Gilles, Mme GHYS Patricia, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie par procuration, M. TORRENT Xavier et Mme VILA ABARCA Alexandra)

00 voix CONTRE

04 Abstentions (M. BERNARD Alain, M. LAFFORGUE Guy, M. LLENSE Gérard, Mme PAJOT Christine par procuration)

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour rappel : excédent reporté de la section d'investissement de l'année antérieure : 162 983,41 €
 Pour rappel : excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 725 438,86 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (déficit – 001) de la section d'investissement de : -46 525,56 €
 Un solde d'exécution (excédent – 002) de la section de fonctionnement de : 1 021 233,60 €

Restes à réaliser : par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépense pour un montant de : 0,00 €
 En recettes pour un montant de : 0,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 46 525,56 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) 46 525,56 €

Ligne 002 / 001 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (002) : 974 708,04 €

Déficit de résultat d'investissement reporté (001) -46 525,56 €

TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
VU la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),
VU l'article 1639 A du Code Général des Impôts,
VU l'état 1259 COM établi par les services de la DGFIP,

CONSIDERANT :

- La nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes suivantes pour l'année 2023 : taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties et taxe d'habitation,
- Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes à partir de 2021.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'état de notification des taux de 2023 des taxes foncières bâti et non bâti ainsi que de la taxe d'habitation et informe l'assemblée qu'il ne souhaite pas augmenter le taux d'imposition pour 2023. Il est proposé au Conseil de reconduire les taux d'imposition communaux de l'exercice 2022.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal,

DECIDE :

- **DE VOTER les taux ci-après :**

	Taux	Bases prévisionnelles	Produits correspondants
Taxe Foncière (bâti)	41,47%	1 893 000	785 027,00 €
Taxe Foncière (non bâti)	41,98%	85 200	35 767,00 €
Taxe d'habitation (TH)	16,21 %	198 000	32 096,00 €

TOTAL 852 890 ,00 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à remplir et signer l'état 1259 COM pour l'exercice 2024 et à le transmettre aux services de l'Etat.

BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL – BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire propose le budget primitif de la commune pour l'année 2024 décomposé comme ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement proposés au titre du présent budget	2 489 610,00 €	1 514 901,96 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	974 708,04 €
TOTAL	2 489 610,00 €	2 489 610,00 €

SECTION INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement proposés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 038 774,44 €	1 085 300,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)	46 525,56 €	0,00 €
TOTAL	1 085 300,00 €	1 085 300,00 €

TOTAL BUDGET	3 574 910,00 €	3 574 910,00 €
---------------------	-----------------------	-----------------------

Il est rappelé que le conseil municipal a voté en faveur de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 pour le budget principal de la commune par délibération du 29 septembre 2022, N°028/2022 et notamment a autorisé Monsieur le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à :

15 voix POUR (M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, Mme CAMPOY Marina, M. CLOTTES Gilles, Mme GHYS Patricia, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie par procuration, M. TORRENT Xavier et Mme VILA ABARCA Alexandra)

04 voix CONTRE (M. BERNARD Alain, M. LAFFORGUE Guy, M. LLENSE Gérard, Mme PAJOT Christine par procuration)

00 Abstentions

- **ADOpte** le budget primitif 2024 de la commune ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Guy LAFFORGUE : le montant des charges financières est supérieur en 2024 à 2023 alors que les emprunts sont tous à taux fixe, pour quelle raison ?

Aurélié AUJAME : le montant inscrit est une prévision et du fait que la ligne des dépenses imprévues n'existe plus en M57, il est préconisé de répartir cette somme « secours » un peu sur chaque ligne.

Guy LAFFORGUE : pourquoi ne pas l'avoir inclus dans les charges à caractère général ?

René LAVILLE : tous les chapitres sont concernés pour assurer l'équilibre.

Guy LAFFORGUE : des lignes de recettes sont à 0 en 2024 alors qu'elles ont été perçues en 2023, pour quelle raison ?

Aurélié AUJAME : la notification de l'ensemble des recettes n'a pas été reçue et il a été choisi d'inscrire 0,00 € par prudence.

Guy LAFFORGUE : je suis surpris aussi par le FCTVA à 0,00 €.

Aurélié AUJAME : peu d'investissements ont été réalisés en 2023 et les dépenses éligibles changent chaque année alors le montant estimé est nul et sera modifié lors d'une prochaine décision modificative.

Guy LAFFORGUE : quels sont les projets d'acquisition de parcelles ?

René LAVILLE : un terrain appartenant aux propriétaires de l'ancienne cave coopérative est concerné pour assurer une retenue des eaux, éventuellement le foncier pour l'agrandissement pour la réhabilitation de la station d'épuration et aussi dans la continuité du stade pour l'implantation d'un tennis/padel.

René LAVILLE : évoque le problème de l'implantation des feux tricolores avec la proximité du rond-point et des ralentisseurs. Des échanges sont en cours avec les services départementaux.

Guy LAFFORGUE : est-ce que les travaux de la chapelle sont prévus ?

René LAVILLE : la chapelle a été mise hors d'eau et des devis seront réalisés pour l'intérieur abîmé.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024

Monsieur le Maire présente le tableau prévisionnel des subventions aux associations pour l'année 2024.

Il rappelle que les membres des bureaux de ces associations ne peuvent participer au vote de la présente délibération.

Prenant acte de cette obligation légale, Madame Angélique LIMOUZI, Madame France PROFFIT, Madame Fabienne REDO, Monsieur Stéphane LORD et Monsieur Alain BERNARD quittent temporairement la séance du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose que les subventions pour l'année 2024 soient réparties comme suit :

ASSOCIATION	Montant proposé
Sport Corneilla	800,00 €
Acrobate du Canigou	400,00 €
ULM	600,00 €
Tout pour les enfants	800,00 €
Stade Omnisport Corneillanais	700,00 €
Força Corneilla	300,00 €
Jardins familiaux	400,00 €
Neurones en Folie	300,00 €
The VIP Events	500,00 €
Comité d'animation	3 000,00 €
Pétanque	300,00 €
Anciens combattants	200,00 €
Souvenir français	300,00 €
Entente de la Têt	1 800,00 €
La Chasse	300,00
3 Corneillas	500,00 €
Força Réal Insertion	1 000,00 €
Yoga	300,00 €
Tir à l'Arc	300,00 €
Cuisinons ensemble	500,00 €
Les Nounous de Corneilla	300,00 €
Alors on danse Corneilla la Rivière	300,00 €
Parents d'élèves collège Millas	100,00 €
TOTAL	14 000,00 €

Après en avoir délibéré selon les modalités présentées ci-dessus, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** l'attribution des subventions aux associations susmentionnées pour l'année 2024, les crédits ayant été inscrits au budget de l'exercice ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT – COMPTE DE GESTION 2023

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur LAVILLE René,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ;
- Après s'être assuré que le Receveur a repris, dans ses écritures, le montant de tous les soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes, celui de tous les mandats de paiement, ordonnances et qu'il a procédé à toutes opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
 1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne différentes sections budgétaires et budgets annexés ;
 3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DECLARE A

15 voix POUR (M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, Mme CAMPOY Marina, M. CLOTTES Gilles, Mme GHYS Patricia, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie par procuration, M. TORRENT Xavier et Mme VILA ABARCA Alexandra)

00 voix CONTRE

04 Abstentions (M. BERNARD Alain, M. LAFFORGUE Guy, M. LLENSE Gérard, Mme PAJOT Christine par procuration)

L'exercice 2023 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2023 du budget annexe eau et assainissement qui se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réalisées	320 207,08 €
Recettes réalisées	305 265,80 €
Déficit	-14 941,28 €
Reports N-1	24 674,95 €
Avec reports N-1	9 733,67 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées	208 092,67 €
Recettes réalisées	183 524,47 €
Déficit	-24 568,20 €
Reports N-1	233 301,28 €
Avec reports N-1	208 733,08 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	218 466,75 €

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle au moment du vote, le conseil municipal après en avoir délibéré à :

14 voix POUR (M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, Mme CAMPOY Marina, M. CLOTTE Gilles, Mme GHYS Patricia, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie par procuration, M. TORRENT Xavier et Mme VILA ABARCA Alexandra)

00 voix CONTRE

04 Abstentions (M. BERNARD Alain, M. LAFFORGUE Guy, M. LLENSE Gérard, Mme PAJOT Christine par procuration)

- **ADOPTE** le compte administratif 2023 de la commune ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser tels que présentés ci-dessus.

BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à :

15 voix POUR (M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, Mme CAMPOY Marina, M. CLOTTE Gilles, Mme GHYS Patricia, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie par procuration, M. TORRENT Xavier et Mme VILA ABARCA Alexandra)

00 voix CONTRE

04 Abstentions (M. BERNARD Alain, M. LAFFORGUE Guy, M. LLENSE Gérard, Mme PAJOT Christine par procuration)

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de : 9 733,67 €
- un excédent d'investissement de : 208 733,04 €

Considérant qu'il reste à réaliser :

- des dépenses pour : 0,00 €
- des recettes pour : 0,00 €
- **D'AFFECTER** le résultat comme suit :
 - Affectation complémentaire : 0,00 € (1068)
 - Excédent de fonctionnement : 9 733,67 € (002)
 - Excédent d'investissement : 208 733,04 € (001)
- **DE REPORTER** les restes à réaliser d'investissement sur le budget 2024.

BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire propose le budget primitif annexe eau et assainissement pour l'année 2023 décomposé comme ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement proposés au titre du présent budget	319 910,00 €	310 176,33 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	9 733,67 €
TOTAL	319 910,00 €	319 910,00 €

SECTION INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES

Crédits d'investissement proposés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	434 733,08 €	226 000,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)	0,00 €	208 733,08 €
TOTAL	434 733,08 €	434 733,08 €
TOTAL BUDGET	929 908,29 €	929 908,29 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à :

15 voix POUR (M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, Mme CAMPOY Marina, M. CLOTES Gilles, Mme GHYS Patricia, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie par procuration, M. TORRENT Xavier et Mme VILA ABARCA Alexandra)

04 voix CONTRE (M. BERNARD Alain, M. LAFFORGUE Guy, M. LLENSE Gérard, Mme PAJOT Christine par procuration)

00 Abstentions

- **ADOpte** le budget primitif 2024 annexe eau et assainissement ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser tels que présentés ci-dessus.

DELEGATIONS DU MAIRE

Selon le décret 2023-523 du 29 juin 2023 relatif au seuil plafond de délégation des décisions d'ANV et les conditions dans lesquelles le maire rend compte à l'assemblée délibérante de l'exercice de cette délégation, la loi autorise désormais la délégation de la décision d'admission en non-valeur à l'exécutif local, par arrêté, en deçà d'un seuil fixé par ce décret à 100 euros.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de donner délégation au Maire pour la décision d'admission en non-valeur pour les montants inférieur à 100,00 €.

AFFAIRES DIVERSES

Jury d'assises : six citoyens de la commune doivent être tirés au sort pour établir une liste préparatoire de jurés à la cour d'assise. Les personnes concernées seront informées par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le Maire :

Centre adolescents : il est rappelé qu'une convention a été passée avec la Ligue pour être accompagné sur la création d'une Junior Association (adolescents) ainsi qu'une convention avec la communauté de communes Roussillon Conflent pour bénéficier du local dédié au centre adolescents fermé depuis février 2023. L'association a intégré le bâtiment et a recruté un animateur pour accueillir les adolescents et compte aujourd'hui 31 inscriptions.

Elections européennes : elles se dérouleront à l'Espace Força Real le 9 juin 2024 de 8h00 à 18h00. Un tableau sera prochainement envoyé pour organiser les permanences des conseillers municipaux.

CCAS : le local situé à côté des ateliers techniques a été agrandi (travaux en cours). Cela permet d'agrandir la zone de stockage notamment des denrées alimentaires.

Eoliennes : l'enquête publique a débuté le 2 avril 2024 et se terminera le 3 mai 2024.

Réserve communale de sécurité civile : une réunion publique est organisée à Millas le 17 avril 2024 à 18h30.

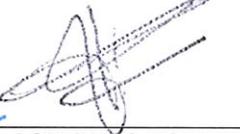
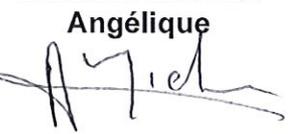
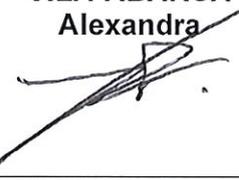
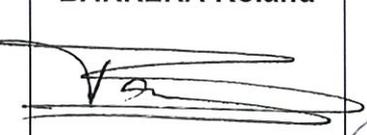
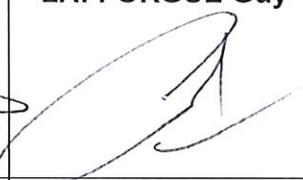
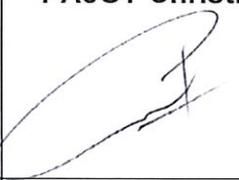
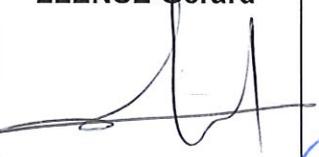
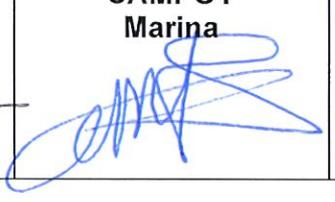
Sport : un tournoi de rugby féminin est organisé samedi 6 avril 2024 sur le stade de la commune.

Guy LAFFORGUE : j'avais posé une question sur le gaz radon, qu'en est-il ?
René LAVILLE : on étudie la question.

Stéphane LORD : informe que la caisse du crédit agricole a mis en place un titre pour les associations et que ce qui a été réalisé pour octobre rose a bénéficié d'un prix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus

LAVILLE René 	BATAILLE Anne 	LORD Stéphane 	PROFFIT France 
MARIN Philippe 	GHYS Patricia 	BALANGER Jean-François 	REDO Fabienne 
TORRENT Xavier 	LIMOUZI MICHEU Angélique 	CLOTTES Gilles 	SOLA Sylvie 
VILA-ABARCA Alexandra 	BARRERA Roland 	LAFFORGUE Guy 	PAJOT Christine 
LLENSE Gérard 	CAMPOY Marina 	BERNARD Alain 	